



---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 31 octobre 2013, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente du Mexique auprès de  
l'Organisation des Nations Unies (Vienne)**

La Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que le Mexique a créé, le 1<sup>er</sup> mars 2013, un registre national d'objets lancés sur une orbite terrestre ou au-delà, dont la tenue est sous la responsabilité du Bureau de coordination générale de la sécurité spatiale et des affaires internationales de l'Agence spatiale mexicaine.

